

RCS : ANNECY
Code greffe : 7401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1958 B 80101
Numéro SIREN : 301 123 964
Nom ou dénomination : 4810 BY PITTE

Ce dépôt a été enregistré le 11/05/2018 sous le numéro de dépôt A2018/003323

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **D'ANNECY**

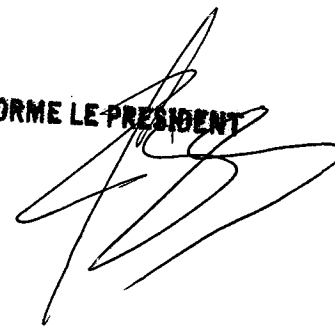
A2018/003323

Dénomination : 4810 BY PITTE
Adresse : 12 Avenue Michel Croz 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC
N° de gestion : 1958B80101
N° d'identification : 301123964
N° de dépôt : A2018/003323
Date du dépôt : 11/05/2018
Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 29/03/2018 AGO3



725378

CERTIFIE CONFORME LE PRESIDENT



4810 BY PITTE
Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 Euros
12, avenue Michel Croz 74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

301 123 964 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 MARS 2018

-EXTRAIT-

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-neuf mars,
A 9 heures,

[...]

ORDRE DU JOUR

- [...]
- *Prise d'acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes suppléant ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

[...]

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Alain BRET arrive à terme à l'issue de la présente Assemblée, décide de ne pas le renouveler et de désigner, en tant que remplaçant, à compter de ce jour :

Le cabinet **ADN MONT BLANC**

SAS de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes près la Cour
d'Appel de CHAMBERY

Siège social : Parc des Glaisins – 4, rue du Bulloz 74940 ANNECY LE VIEUX
334 354 289 RCS d'ANNECY

pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
appelée à approuver les comptes de l'exercice à clore le 30 septembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal
pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Pour DZ DEVELOPPEMENT
M. Olivier ZARAGOZA